



THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe



Je ne réside pas au Royaume-Uni pour le moment. Ma famille et moi-même pouvons-nous venir vivre au Royaume-Uni après le Brexit ?

Le système de règlement de l'UE protégera les droits des ressortissants de l'EEE résidant au Royaume-Uni avant le Brexit (en cas de « non-accord ») et des ressortissants de l'EEE résidant au Royaume-Uni avant le Brexit et pendant la période de transition jusqu'au 31 décembre 2020 (en cas d'accord).

Le dispositif d'enregistrement pour les citoyen(ne)s européen(ne)s ne s'appliquera donc pas aux ressortissants de l'EEE qui souhaitent venir s'installer au Royaume-Uni après la date de sortie (ou après le 31 décembre 2020, en cas d'accord).

Quels droits dois-je avoir pour venir et rester au Royaume-Uni immédiatement après le Brexit ?

Le régime d'immigration actuel pour les ressortissants de l'EEE continuera de s'appliquer jusqu'à ce que le gouvernement révoque la libre circulation et adopte son nouveau projet de loi sur l'immigration.

À l'heure actuelle, on ne sait pas quand le gouvernement va révoquer la libre circulation et il semble y avoir deux possibilités :

- 1) La libre circulation sera abolie immédiatement après la date de sortie – il s'agit de la nouvelle proposition du gouvernement rendue publique le 19 août 2019. Si cela se produit, les règles qui s'appliqueront aux ressortissants de l'EEE qui souhaitent s'installer au Royaume-Uni pour y travailler ou y étudier ne sont pas claires. Cependant, les touristes devraient pouvoir se rendre normalement au Royaume-Uni; ou
- 2) Il y aura des dispositions transitoires– le gouvernement avait précédemment l'intention de mettre en place des dispositions transitoires avant l'entrée en vigueur du nouveau régime d'immigration. Cet arrangement transitoire s'appliquerait à compter de la date de sortie jusqu'au 31 décembre 2020 et dans le cadre de l'accord :
 - a) Les ressortissants de l'EEE pourront venir au Royaume-Uni et y rester (quelle que soit leur activité au Royaume-Uni) jusqu'à 3 mois à compter de chaque entrée.

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765

e-mail: info@airecentre.org

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505

Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR

Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Participatory Status



Member of

advice UK

The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055



THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

- b) Les ressortissants des pays de l'EEE souhaitant rester plus de 3 mois devront demander un droit européen de séjour temporaire. Sous réserve de contrôles d'identité, de criminalité et de sécurité, ils seront accordés pour une période de 36 mois et permettront aux ressortissants de l'UE de travailler ou d'étudier. Le droit de séjour ne sera pas prolongeable et, pour rester plus longtemps, le ressortissant de l'UE devra s'inscrire dans le nouveau régime fondé sur les compétences.

- c) Les ressortissants de l'EEE peuvent être accompagnés des membres de leur famille. Si les membres de la famille sont des ressortissants de pays tiers, ils doivent demander un permis familial avant leur arrivée. Ce permis ne sera fourni qu'aux conjoints / partenaires et aux enfants à charge de moins de 18 ans.

Quels droits devrais-je obtenir pour rester au Royaume-Uni après la fin de la période de transition ?

À l'expiration de la période de transition, le gouvernement britannique envisage de modifier de manière significative le régime d'immigration des ressortissants de l'UE. Vous trouverez ci-dessous un résumé des principaux changements prévus dans le cadre du "[futur régime fondé sur les compétences](#)" :

- (A) Les touristes ressortissants de l'UE seront autorisés à passer jusqu'à 6 mois au Royaume-Uni sans visa et les activités commerciales à court terme seront autorisées sans visa.

- (B) Un système unique basé sur les compétences s'appliquera à tous les travailleurs qualifiés. Il n'y aura pas de plafond sur le nombre de travailleurs qualifiés de l'UE, mais ils auront besoin d'un employeur pour les parrainer. Il est probable que les travailleurs qualifiés seront autorisés à amener des personnes à leur charge, à prolonger leur séjour et à changer de voie (et à s'établir définitivement).

- (C) Aucune recommandation spécifique n'a été formulée pour les travailleurs peu qualifiés, mais il a été proposé qu'ils soient autorisés à résider au Royaume-Uni pendant 12 mois maximum (sans possibilité d'entrer sur les 12 mois suivants et sans

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765

e-mail: info@airecentre.org

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505

Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR

Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Participatory Status



Member of

advice UK

The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055



THE AIRE CENTRE

Advice on Individual Rights in Europe

accès aux financements publics ou prolongation de leur séjour).

- (D) Les étudiants de l'UE devront obtenir une autorisation avant d'arriver au Royaume-Uni pour y étudier, mais le nombre d'étudiants de l'UE ne sera pas limité. Une fois leurs études terminées, les étudiants des universités et des masters se verront accorder un congé post-études de 6 mois (les doctorants recevant un congé post-études d'une année) afin de leur permettre de trouver un travail permanent et qualifié.



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Participatory Status

Advice Line: +44 20 7831 4276 Fax: +44 20 7862 5765

e-mail: info@airecentre.org

Institute of Advanced Legal Studies, Room 505
Charles Clore House, 17 Russell Square, London WC1B 5DR
Company Limited by Guarantee, Reg. No. 2824400 Charity Registered No. 1090336



Member of

advice UK

The voice of independent advice

Organisation No.
N200600055